



Ma belle mère me pourrit la vie

Par **laure**, le **02/05/2012** à **19:38**

Bonjour,
Depuis des mois ma belle mère et moi ne nous parlons plus sachant qu'elle a porte la main sur moi. Je me pose beaucoup de questions car je suis enceinte et ne souhaite pas sa présence à la maternité ni plus tard d ailleurs.
Quels sont mes droits face à cette belle mère folle dingue qui va certainement tout tenter pour m ennuyer ?
Merci de me donner quelques réponses.
Laure.

Par **cocotte1003**, le **03/05/2012** à **02:46**

Bonjour, vous vous faites ce que vous voulez, si vous ne souhaitez pas la voir c'est votre droit le plus stricte mais pour votre enfant il va en etre autrement Vous ne pouvez pas vous opposer au relations enfants/petit enfant car ils pourront saisir le juge aux affaires familiales pour demander un droit de visite. Laissez la voir l'enfant quelques fois par an, cordialement

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012** à **11:47**

Bonjour Laure,
Qu'appellez-vous votre belle-mère ? Il y a 2 solutions :
- soit elle est la mère de votre mari, ce qui signifie que vous êtes mariée,
- soit elle est l'épouse de votre père, ce dernier s'étant remarié.
Si vous n'êtes pas mariée, cette femme est, et reste, la mère de votre compagnon, elle ne peut donc pas être votre belle-mère.
S'il s'agit de l'épouse de votre père, votre belle-mère ne sera pas considérée comme étant la grand-mère de votre enfant. Elle n'aura pas de liens et pas de droits envers cet enfant.
L'enfant à venir aura, par la suite, le droit d'entretenir des relations avec ses grands-parents, mais c'est un

droit de l'enfant. Les grands-parents n'ont aucun droit sur l'enfant, la loi ne prévoit pas de droits automatiques de garde et d'hébergement pour les grands-parents.

Par **laure**, le **07/05/2012** à **08:31**

c est la mere de mon conjoint

Par **Tisuisse**, le **07/05/2012** à **08:52**

Donc, vous êtes mariés ? car qui dit conjoint dit couple marié. Je me trompe ?

Par **beautiful world**, le **19/10/2012** à **10:41**

j ai une copine qui a tout quitté son conjoint"mr était pris entre 2 feux" et bien que votre conjoint quitte" sa mère ou vous lui posez un ultimatum vous partez avec le bb.Vous verrez ça le fera réagir et évolué c la votre belle-mère qui a 1 problème pas vousrnMa copine aujourd'hui est très heureuse mais le père du bb est depressif a vous de choisir car on ne fait pas sa vie avec la famille de son conjoint mais avec ses enfants et son mari.